

<b>DECISION D'ADMISSION</b> Le 30/05/2012 sous <b>N°2RH1290S2</b> <b>RENOUVELLEMENT AU : 01/03/2023</b>	<b>SIGNALISATION HORIZONTALE</b> <b>PRODUITS DE MARQUAGE</b> <b>DE CHAUSSEES -</b> <b>NF2</b>
Adresse du titulaire : <b>Geveko Markings Denmark A/S</b> Longelsevej 34  DK-5900 RUDKOBING Danemark	Représentée par : <b>Geveko Markings France</b> 46 avenue des frères Lumières  78190 TRAPPES
Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF058 révision 11 et aux annexes de certification NF058 "Signalisation horizontale" révision 14	
<i>Désignation</i> : .....PREMARK ROLLS <i>Nature</i> : .....BP: Bande Préfabriquée <i>Durée de vie</i> : .....1000 000 passages de roues <i>Application sur le circuit d'essai (RN2)</i> : .....2010	
La fiche technique signée par le CEREMA le 13/10/2017 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.	
Cette décision est valable jusqu'au 29/02/2024 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.	
La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site <a href="http://www.ascquer.fr">www.ascquer.fr</a>	
En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.	
<p>Pour l'ASCQUER Le Président Hervé MANGNAN</p> 	